

L'agglo.



Saint-Dié des  
**vosges**

Conseil communautaire  
du 15 avril 2024

Budget primitif 2024

Rapport de présentation

Le Budget Primitif 2024 est présenté **sans reprise des résultats** de l'exercice précédent et **sans les restes à réaliser** en investissement, qui seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire en juin 2024.

Un complément de crédits en fonctionnement et en investissement sera inscrit après la reprise des résultats 2023.

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits du budget primitif 2024 de la section de fonctionnement s'élève à 44 035 862 euros, dont 795 000 euros d'opérations d'ordre entre sections.

Cette somme permet de couvrir :

- Des dépenses réelles de fonctionnement pour 39 962 745 euros ;
- Des opérations d'ordre entre sections pour un montant de 4 073 117 euros.

#### 1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de la section de fonctionnement proviennent principalement du chapitre 73 – Impôts et Taxes, du chapitre 731 – Fiscalité Locale et du chapitre 74 – Dotations et Participations.

Chapitre	Libellé	Total réalisé 2023	Budget primitif 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	255 967	330 000
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	768 144	795 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	5 270 842	4 075 300
73	IMPOTS ET TAXES	26 057 040	13 822 203
731	FISCALITE LOCALE	0	13 110 380
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 173 870	11 457 804
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 453	240 175
76	PRODUITS FINANCIERS	1 589	5 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	514 709	200 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>45 081 614</b>	<b>44 035 862</b>

Le résultat de clôture 2023 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire (BS) : il est estimé à 8,76 millions d'euros.

D'autres ajustements seront pris en compte lors de ce BS 2024 en fonction notamment des notifications reçues par la collectivité.

## 1.1/ Les impôts et taxes (chapitre 73) et fiscalité locale (chapitre 731)

Les taux des produits fiscaux sont stables depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en 2017 :

- Taxe d'habitation : 4,43 %
- Taxe foncière : 2,68 %
- Taxe foncière non bâti : 5,28 %
- CFE : taux cible fixé à 23,78 % (lissage sur 12 ans)
- Taxe GEMAPI : produit attendu fixé à 450 000 euros.

L'évolution du produit fiscal dépend donc :

- De l'évolution physique des bases : création, extension, destruction, etc. ;
- Du coefficient de revalorisation fixé en Loi de Finances : 3,9 % en 2024 ;
- Des évolutions réglementaires.

Ces variations de bases expliquent les variations de produits fiscaux attendus au compte 73111 (CFE, taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), en hausse de 213 293 euros à 7 918 407 euros.

Chapitre	Comptes	Recettes 2022	Estimation 2023	Projection 2024
731	73111 - Taxes foncières et d'habitation - CFE	7 283 776,00 €	7 705 114,00 €	7 918 407 €
731	73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée	3 152 935,00 €		
731	73113 - Taxes sur les Surfaces Commerciales	1 203 438,00 €	1 260 131,00 €	1 252 678 €
731	73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	659 565,00 €	695 942,00 €	713 350 €
731	7318 - Autres impôts locaux	88 790,00 €	63 746,00 €	63 746 €
73	73211 - Attributions de compensation	1 452 333,09 €	1 149 275,00 €	1 500 000 €
73	73218 - Autres fiscalités reversées entre collectivités	3 084 189,19 €	3 173 985,63 €	3 173 986 €
73	73223 - FPIC	881 579,00 €	925 310,00 €	925 310 €
731	7342 - Versement mobilité	2 021 861,29 €	2 293 397,48 €	2 362 199 €
731	7346 - Taxe gestion milieux aquatiques et prév. inondations	451 872,00 €	450 120,00 €	450 000 €
731	7362 - taxes de séjour	500 132,77 €	488 281,75 €	350 000 €
73	7351 - fraction de TVA	4 288 277,00 €	4 347 735,00 €	4 585 080 €
73	7352 - autres taxes diverses		3 504 002,00 €	3 637 827 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 068 748,34 €</b>	<b>26 057 039,86 €</b>	<b>26 932 583 €</b>

Le versement mobilité est enregistré au budget primitif, avec un produit dans la continuité de 2023 à 2 362 199 euros. Si la Communauté d'Agglomération décide d'appliquer un taux plus élevé (0,80) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, des recettes complémentaires (près de 500 000 euros) seront inscrites au BS.

Le compte 73211 (1 500 000 euros) retrace les attributions de compensations négatives versées par les communes. Elle pourront évoluer dans le cadre de la modification du financement du service déchets sur le secteur du Neuné.

La fiscalité reversée entre collectivités (73218) correspond à la compensation des charges transférées par la Région pour la compétence « transport scolaire ». Le produit est fixe.

La fraction de TVA (compte 7351) versée par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation est attendue à 4 585 080 euros.

La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – compte 73112) se traduit par le versement d'une fraction de TVA (compte 7352). Le produit provisoire notifié par l'Etat est de 3 637 827 euros.

La Communauté d'Agglomération a instauré la taxe GEMAPI (compte 7346) en 2021 avec un produit cible fixé à 450 000 euros par an sur la période 2021 à 2024. Le produit proposé au vote sera donc conforme à cette trajectoire.

La TASCOM, l'IFER, le FPIC et les autres taxes diverses ne devraient pas connaître de variations significatives.

## **1.2 / Les dotations et participations (chapitre 74)**

Les recettes du chapitre 74 sont attendues à 11 457 804 euros.

Comptes	Recettes 2022	Estimation 2023	Projection 2024
74124 - Dotation d'intercommunalité	2 504 958,00	2 482 292,00	2 457 469
74126 - Dotation de compensation	4 051 856,00	4 028 332,00	3 947 765
744 - FCTVA	13 858,78	19 734,21	19 734
7461 - D.G.D			
74718 - Autres	654 967,97 €	443 519,65 €	374 000
7472 - Régions	31 100,00 €	96 186,63 €	33 000
7473 - Départements	48 596,80 €	285 545,73 €	189 300
74741 - Communes membres du GFP	65 596,79 €	170 969,45 €	140 000
74758 - Autres groupements	66 911,14 €	65 368,77 €	60 000
7478 - Autres Organismes	1 222 910,61 €	1 520 897,19 €	1 506 300
748312 - Dotation Compensation Réforme TP	83 073,00 €	83 073,00 €	70 919
74832 - Compensation CET	96 373,68 €	100 550,44 €	2 377 391
74833 - Compensation Exo Taxes	1 630 322,00 €	2 248 761,00 €	199 850
74834 - Compensation Exo TF	157 728,00 €	164 192,00 €	0
74835 - Compensation Exo TH			0
74836 - Fonds départemental péréquation			82 076
7488 - Autres	137 504,00 €	464 448,00 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 765 756,77 €</b>	<b>12 173 870,07 €</b>	<b>11 457 804</b>

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF : dotation interco + dotation de compensation), 56 % des recettes de ce chapitre, continue de diminuer légèrement.

Les **compensations des exonérations** décidées par l'Etat devraient être stables à 2,6 M€.

Les autres recettes (Plus de 2,3 M€) sont attendues en recul de près de 300 000 euros.

L'année 2023 avait également bénéficié de recettes exceptionnelles (compte 7488) pour 465 000 euros.

### **1.3/ Les produits des services (chapitre 70)**

Le **chapitre 70** retrace les produits des services et du domaine pour un total estimé à 4 075 300 euros.

Ce chapitre encaisse les produits des différents services communautaires tels que :

- Les prestations refacturées par le service urbanisme aux communes membres ;
- La participation des familles en matière de petite enfance (micro crèche et crèche) ;
- Les billetteries dans le domaine culturel (Musées, médiathèques, Salles de spectacles, musique) ;
- Les régies des différents services : gens du voyage, aires de camping-cars, etc. ;
- Les recettes du transport reversées par le délégataire ;

Une part importante des recettes correspond à des refacturations de salaires et de frais à des budgets annexes (déchets, eau, assainissement) ou à l'Office de Tourisme Intercommunal. 2023 avait bénéficié de décalages de recettes 2022.

Le **chapitre 013 – Atténuations de charges** correspond aux remboursements d'assurances et aux participations des agents à l'action sociale. Il devrait peu évoluer (330 000 euros attendus).

Les **chapitres 75 – Autres produits de gestion courante, 76 – Produits financiers et 77 – Produits exceptionnels** ne sont pas prévus à des niveaux élevés, en l'absence de cessions importantes attendues en 2024.

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement se montent à 44 035 862 euros.

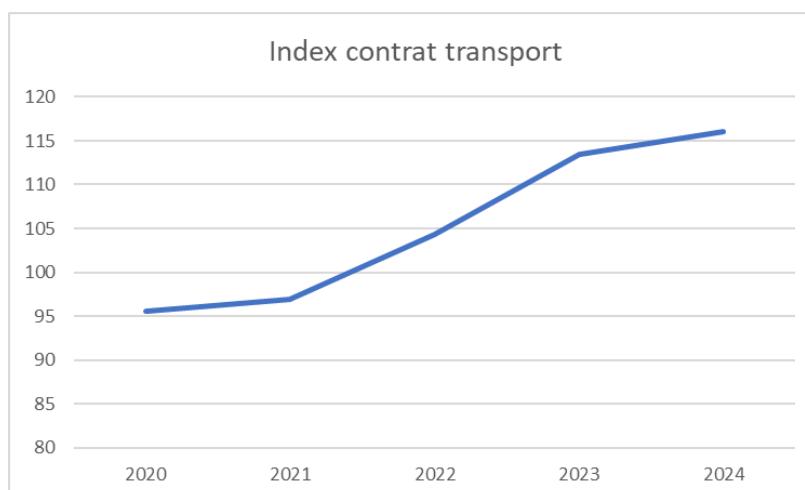
Chapitre	Libellé	Total réalisé 2023	Budget primitif 2024
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	9 748 214	10 682 173
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 837 090	16 467 552
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 609 943	4 742 142
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	1 600 382
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 506 084	2 472 735
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 841 569	7 628 878
66	CHARGES FINANCIERES	229 771	290 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	534 725	32 000
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	120 000	120 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>42 427 396</b>	<b>44 035 862</b>

### 2.1/ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les crédits ouverts au BP 2024 approchent les 10,7 M€ en forte hausse.

Les effets de l'inflation continuent de se faire sentir avec des coûts de l'énergie qui restent à des niveaux très élevés : près de 698 000 euros de dépenses.

La compétence transport est, dès très loin, le premier poste de dépense : 5 M€ de dépenses prévisionnelles contre 4,7 M€ réalisées en 2023. L'évolution de l'index appliqué au contrat de transport permet de mesurer l'impact des prix élevé des carburants et des hausses de salaires de la branche professionnelle du transport sur le coût de cette activité.



Les dépenses en matière de transport correspondent à :

- Des contributions versées au délégataire pour assurer les prestations : hausse attendue des coûts de + 10 %,
- Des autres charges : conventions avec la SNCF, conventions AOT2, aides accompagnants scolaires, communication, AMO, etc. ;
- Des actions menées par l'ambassadeur de la mobilité.

Les dépenses prévisionnelles dans le domaine de l'enfance-jeunesse seront proches de 980 000 euros uniquement pour les charges à caractère général, donc sans compter la masse salariale des structures gérées par la collectivité.

La culture, toutes activités confondues, mobilise 1 132 000 euros de crédits au BP. Les charges associées à la Boussole sont conformes à l'enveloppe estimée initialement, comprises entre 1,6 et 1,7 M€ (incluant les salaires).

Ce chapitre porte également des participations et concours : PETR de la Déodatie, Mission Locale, ADEUS, SMIC, ...

De nouvelles contributions apparues en 2023 vont être en nette hausse comme le financement de l'Agence départementale de développement économique pour 45 000 euros (+ 30 %).

## **2.2/ Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

La masse salariale devrait atteindre 16 467 552 euros en 2024.

Les effectifs seront en légère hausse en 2024, portés principalement par la reprise en régie progressive des réseaux d'eau potable et d'assainissement et de la mise en œuvre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

La masse salariale progresse également pour les raisons suivantes :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) indiciaire, avancement statutaire des agents titulaires de la fonction publique, entraîne une augmentation de la masse salariale de 1 à 1,5 % par an ;
- La revalorisation du point d'indice de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ;
- Les mesures visant à accroître la rémunération des premiers échelons des grilles de rémunération des agents de catégorie B et C ;
- La hausse de la prise en charge des abonnements de transports collectifs et la revalorisation de l'indexation des frais de mission de 10 % au 1er septembre 2023 ;
- L'attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents au 1er janvier 2024 :
- L'augmentation de 11 % (en moyenne) des montants d'indemnisation des jours CET ;

L'augmentation du taux de cotisation d'assurance vieillesse, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sera intégralement compensée par la diminution du taux de cotisation d'assurance maladie.

Enfin, la Communauté d'Agglomération a affecté une somme au budget pour couvrir la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023).

### **2.3/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Le **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** devrait représenter 7 628 878 euros prévus au BP 2024. Ce montant est en nette hausse par rapport aux dépenses 2023 qui se sont élevées à 6 841 569 euros.

Le changement de nomenclature comptable (passage de M14 à M57) entraîne une bascule de certaines dépenses du chapitre 67 vers le chapitre 65. Cette modification technique explique une bonne partie de l'écart.

La contribution aux SDIS sera à nouveau en hausse de 4,9 % après 6,2 % en 2023 à 2,53 M€.

Les autres contributions suivent également la même tendance :

- EPTB au titre de la compétence Prévention des Inondations. Cette contribution est en hausse de plus de 10 % par an : 3,6 euros par habitant (après 3,2 €/hab. en 2023 et 2,8€/hab., en 2022) ;
- Financement du GIP LIMEDIA (bibliothèque en ligne) pour 48 000 euros ;
- Financement du Syndicat Moselle Amont ;
- Contribution au SMAL à hauteur de 30 000 euros, stable depuis 2019 ;
- Au Parc d'Activités de Grandrupt, etc.

Les écritures comptables liées à la participation au financement du centre aquatique AQUANOVA, seront prévues à hauteur de 2,46 M€. La Communauté d'Agglomération participe au financement du centre à hauteur d'environ 700 000 euros. Le déficit (estimé à 1,76 M€) est déduit de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

Les autres dépenses (indemnités des élus, subventions aux associations, admissions en créances éteintes ou en non-valeur) ne connaîtront pas d'évolutions majeures.

### **2.4/ les atténuations de produits (chapitre 014)**

4 742 142 euros sont prévus au BP ; 2 M€ supplémentaires seront inscrits au BS, soit 6,74M€ en tout.

Les attributions de compensation (AC) versées aux communes représentent près de 6 327 142 euros.

Les autres dépenses concernent le versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal pour 350 000 euros (compte 7398), le remboursement de trop perçu sur versement mobilité (20 000 euros au compte 739156) et le versement de la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 45 000 euros au compte 739221.

### **2.5/ les charges exceptionnelles (chapitre 67), charges financières (chapitre 66) et dotations aux provisions (chapitres 68)**

Ces 3 chapitres pèsent très peu dans les dépenses prévisionnelles du budget primitif 2024.

Les **charges financières (chapitre 66)** restent faibles : 290 000 euros inscrits au BP.

Le **chapitre 67 – Charges exceptionnelles** est abondé à hauteur de 32 000 euros.

La Communauté d'Agglomération poursuit sa démarche de constitution de provisions avec 120 000 euros prévus au **chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant de la section d'investissement s'élève à 8 497 033 euros au budget primitif 2024.

### 1/ Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Total réalisé 2023	Budget primitif 2024
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	1 600 382
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 506 084	2 472 735
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 857 960	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 137 815	840 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 086 355	1 503 916
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 500 000	1 500 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 292	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 582	0
4582	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	0	580 000
<b>Total Recettes</b>		<b>10 096 088</b>	<b>8 497 033</b>

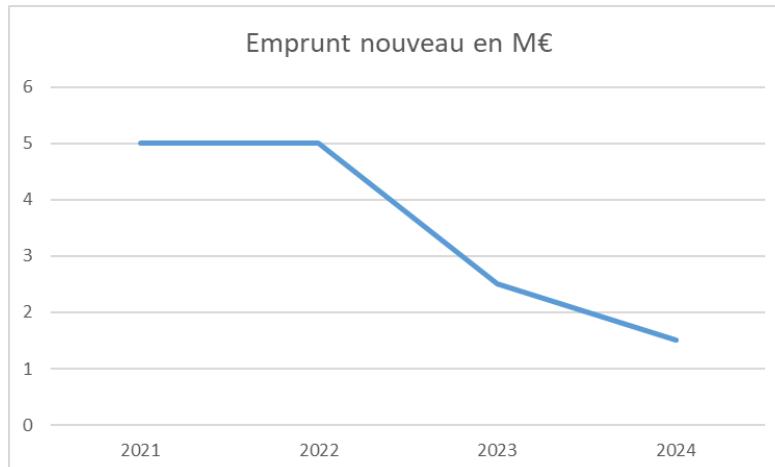
Le résultat de clôture 2023 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire (BS) : il est estimé à – 130 000 euros. Le solde des reports devrait être excédentaire de 710 000 euros.

Les subventions attendues (chapitre 13) sur les différents projets représentent une recette attendue à plus de 1,5 M€ avec notamment :

- Les aides pour le château de Pierre-Percée phase 2 : 350 000 euros à percevoir en 2024 ;
- Les aides pour les projets relatifs à la gestion des milieux aquatiques pour 272 000 euros ;
- Les aides pour les aménagements de la zone du Souche (Voirie, pont, dépollution) pour 350 000 euros ;
- Les aides pour l'entretien et le développement des équipements périscolaires (52 000 euros), des offices de tourisme (47 000 euros), des équipements culturels, sites patrimoniaux et acquisitions d'œuvres (108 000 euros), etc.

Les recettes inscrites au **chapitre 10** pour un montant de 840 000 euros correspondent au versement du Fonds de Compensation de la TVA pour l'année 2024.

L'emprunt prévu au budget 2024 pour cofinancer le financement des opérations en cours est inscrit à hauteur de 1,5 M€.



Comme prévu lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la stabilisation du stock de dette est prévue dès cette année. La réduction de l'endettement sera envisagée dans un deuxième temps, en fonction des capacités de la collectivité.

## 2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (8 497 033 euros), hors reports, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Total réalisé 2023	Budget primitif 2024
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	768 144	795 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 857 960	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 464	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 634 500	1 480 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	692 643	904 200
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 485 761	1 438 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 307 844	3 024 833
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 972 668	275 000
4581	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	0	580 000
<b>Total Dépenses</b>		<b>11 725 985</b>	<b>8 497 033</b>

Les dépenses d'équipements (chapitres 20, 204, 21 et 23) représentent un total de 6 222 033 euros au budget primitif.

## LES OPERATIONS NOUVELLES

### Château de Pierre Percée - Phase 2 :

Après la phase de consolidation du monument, de confortement du rocher et de traitement de la végétation (2019 – 2022), il est désormais possible de lancer la phase 2 relative à la valorisation touristique : création de cheminements et sécurisation de l'éperon rocheux, création d'un accès au beffroi, création d'une plate-forme sur le vide permettant d'avoir des vues sur les grands paysages et signalétique.



**Calendrier prévisionnel :** 2024 – 2025.

**Budget prévisionnel :** 1,31 M€ TTC (études et travaux) cofinancés par le plan de relance massif (641 061 €), la commune de Pierre Percée (60 000 € à 80 000 €), le département des Vosges (120 000 €) et le FNAP (10 000 €).

### Créations de sentiers des déportés et du château de Belval :

L'année 2022 avait été consacrée à l'acquisition du site du Château de Belval (210 000 euros avec les frais) ainsi qu'au lancement de l'étude conduite par le cabinet Médiéval (faisabilité, chiffrages, etc.). (Crédits 2022, rendu en 2023).

La première phase de travaux porterait sur le sentier des déportés (2024 – 2025). Le deuxième sentier qui serait à créer dans le parc du château fera l'objet d'une deuxième phase.

**Dépenses :** AMO, aménagements paysagers et aménagements d'interprétation : 156 000 € HT.

**Financements prévisionnels** apportés par l'Etat et le département : 66 500 € HT.

### **Soutien à l'implantation d'un Cinéma :**

Il s'agit d'accompagner financièrement un porteur de projet privé qui veut réaliser un complexe de 7 salles et 635 places implanté quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges, au sein d'un pôle de loisirs qui accueille déjà un bowling et un parc aquatique.

**Calendrier prévisionnel :** 2024 – 2025.

**Budget prévisionnel** du projet : 6,07 M€ HT (études et travaux)

**Cofinanceurs** : l'Etat et différents fonds spécialisés pour 1,245 M€, le Département et la Région à hauteur de 300 000 euros chacun, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour la mise à disposition du terrain et 600 000 euros d'aides (300 000 euros de subvention et 300 000 euros de travaux d'aménagement).

La Communauté d'Agglomération a inscrit 300 000 euros de subvention au BP 2024. L'aide totale proposée au projet serait de 600 000 euros, versée sur 2 ans.

### **Bâtiments :**

- Ste Marguerite : ce bâtiment sera utilisé par le service déchets dans le cadre du déploiement de la REOMI. La charge sera répercutée au budget annexe déchets.
- Aménagements De Lassus / Don Suisse : réorganisation et aménagements des locaux administratifs.
- Cartier Bresson : poursuite des phases études pour définir l'usage du bâtiment et le programme de travaux.

**Communication :** refonte et déploiement du nouveau site internet 2024 – 2025.

### **Mobilités :**

- Dispositif d'accompagnement pour les communes qui déploient des voies vertes dans le cadre des aménagements routiers.
- PEM de Saint-Léonard / phase étude.

**Patrimoine :** acquisition d'œuvres (Manessier) financé par un legs (maison Pécatte).

**MFS :** Projet de Bus Maison France Services pour apporter le service au plus près des populations (2025).

**Périscolaire :** acquisition de mobilier pour équiper le nouveau site mis en place par la commune.

**Soutien aux communes / Régularisations eaux pluviales :** obligatoire pour les communes pour les dossiers de subvention Etat. Mise en place un dispositif de prise en charge partielle par la Communauté d'Agglomération sur les années 2024 et 2025.

**Récupérateurs d'eau de pluie :** plus de 5 000 équipements prévus à destination des habitants, des scolaires, etc ...

## LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (CHAPITRE 204)

Cette catégorie regroupe :

- Les fonds de concours alloués aux communes : 400 000 euros pour les dossiers 2024 ;
- Le FSCOP et les aides à l'immobilier d'entreprise permettent de soutenir les projets des acteurs économiques et touristiques pour 405 000 euros ;
- Le financement du Programme Habiter Mieux à hauteur de 203 000 euros ;
- Les crédits prévus pour le dispositif de soutien aux agricultures

## LES DEPENSES DE GROS ENTRETIEN RENOUELLEMENT (GER)

Ces dépenses correspondent à la maintenance lourde nécessaire sur notre patrimoine, bâtiments et voiries. Ces opérations sont peu subventionnées.

Une réflexion plus globale sur le patrimoine bâti sera conduite en interne en 2024 afin de réinterroger l'avenir de sites vétustes, sous occupés ou inadapté. Cette analyse prendra en compte par exemple : le CEPAGRAP, la crèche DOLTO, la phase 2 du bâtiment Delassus, le foncier disponible sur le site SDMA, la nécessité d'une maison de l'Habitat, la réorganisation des locaux de la présidence, l'avenir du site Cartier Bresson et du château de Belval, etc.

## LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'ACTIVITE DES SERVICES

Le fonctionnement des activités de la Communauté d'Agglomération s'appuie sur des équipements qui doivent être renouvelés régulièrement : matériels informatiques et téléphoniques, mobilier, véhicules, matériels pédagogiques, instruments de musique.

Plus de 300 000 euros sont mobilisés sur l'exercice 2024 avec 41 400 euros de cofinancement (CAF et Département). Ensuite, l'enveloppe annuelle devrait être comprise entre 100 000 à 150 000 euros.

## LES CREDITS NOUVEAUX NECESSAIRES A DES FINS D'OPERATIONS

Certaines opérations en cours nécessitent des crédits complémentaires pour être finalisées : c'est le cas par exemple des PEM (Pôles d'Echanges Multimodaux) ou de la Boussole. Ces compléments peuvent porter sur des régularisations du foncier, des ajustements liés aux actualisations de marchés et aux décomptes définitifs.

Cette rubrique reprend également la programmation liée à la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. 340 000 euros sont prévus en dépenses 2024 avec 272 000 euros d'aides (AERM et CD88).

Le projet de centre de formation P3S sur le site du Souche est porté principalement par le budget annexe activités économiques. La partie « aménagement de la zone et dépollution du site » relève de la compétence traitement de friches et est donc portée par le budget principal. Cette phase de l'opération sera réalisée en 2024.

## LES BUDGETS ANNEXES 2024

En plus de son budget principal, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges gère sept budgets annexes :

- 1 pour le service déchets ;
- 4 pour les services eau et assainissement ;
- 2 pour les activités économiques et les zones d'activités.

Ces budgets annexes représentent 38 % des crédits budgétaires votés, dont 14,7 % pour la gestion des Déchets et 22 % pour l'Eau-Assainissement.

	Budget 2023	Fonctionnement	Investissement	Total	%
700	PRINCIPAL	44 035 862 €	8 497 033 €	52 532 895 €	62,0%
701	DECHETS REOM	11 158 000 €	1 293 000 €	12 451 000 €	14,7%
704	ACTIVITES ECONOMIQUES	398 000 €	697 500 €	1 095 500 €	1,3%
708	ZAC SDDV	10 000 €	4 000 €	14 000 €	0,0%
713	EAU - DSP	741 500 €	600 000 €	1 341 500 €	1,6%
714	EAU - REGIE	5 512 400 €	3 335 000 €	8 847 400 €	10,4%
715	ASSAINISSEMENT - DSP	1 137 000 €	710 000 €	1 847 000 €	2,2%
716	ASSAINISSEMENT - REGIE	4 327 000 €	2 290 000 €	6 617 000 €	7,8%
		<b>67 319 762 €</b>	<b>17 426 533 €</b>	<b>84 746 295 €</b>	<b>100%</b>

### Budget annexe 704 - Activités économiques et budget annexe 708 - ZAC

Le budget « Activités Economiques » regroupe toutes les activités de type immobilier d'entreprises. Les dépenses correspondent aux charges de gestion immobilière et aux frais financiers associés à ces projets. Les recettes proviennent des loyers et des cessions.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	211 000 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	82 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	45 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12 000 €
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>398 000 €</b>

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	52 500 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	500 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	335 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000 €
	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>398 000 €</b>

En investissement, les crédits portent sur des dépenses lourdes d'entretien du patrimoine bâti. Les inscriptions budgétaires nécessaires au projet P3S seront ajustées au BS. Les crédits de travaux nécessaires à cette opération seront mobilisés en 2024 et 2025.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	52 500 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000 €
	<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>697 500 €</b>
Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	380000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	82000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35000
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>697 500 €</b>

Le **budget annexe ZAC (708)** porte un stock de terrains de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges. Ce budget est minime : 10 000 euros en fonctionnement et 4 000 euros en investissement.

### Le budget déchets : budget annexe 701 - REOM

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 583 200 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 990 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	604 800 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	550 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	105 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	240 000 €
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>11 158 000 €</b>

Le chapitre 011 (7 583 200 euros) regroupe les dépenses courantes du service : prestations (collecte, transport, traitement, etc.), charges de la régie (carburant, maintenances, EPI, assurances, frais de télécom, etc.) et charges facturées par le syndicat de traitement EVODIA.

Le chapitre 012 (1 990 000 euros) retrace la masse salariale du budget déchets, portée par le budget principal puis refacturée au budget annexe.

Les produits proviennent des redevances (7 740 000 euros). Les autres recettes correspondent aux valorisations matières et aux soutiens des éco organismes.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	395 000 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 740 000 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	388 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 605 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000 €
	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>11 158 000 €</b>

Les crédits ouverts en section d'investissements 2024 vont permettre de financer :

- La poursuite du déploiement de la tarification incitative ;
- Les rénovations de déchèteries et le renouvellement de la flotte de véhicules ;
- Les études de réorganisation du réseau de déchèteries et la faisabilité de la création d'un bâtiment dédié.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	63 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	80 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	326 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 284 000 €
	<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>2 773 000 €</b>

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	523000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	360000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1800000
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>2 773 000 €</b>

### Budgets annexes Eau et Assainissement (713, 714, 715, 716)

Les tableaux ci-dessous présentent une version consolidée de ces quatre budgets.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 777 500 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 642 150 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 281 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	705 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	61 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 005 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 750 €
66	CHARGES FINANCIERES	727 500 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	284 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	125 000 €
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>11 717 900 €</b>

La structure des dépenses de fonctionnement est similaire à celle des budgets déchets :

- Une partie des charges portent sur les contrats (DSP ou marchés),

- Une partie porte sur le fonctionnement des régies : les salaires et fournitures, la maintenance des équipements,

Les recettes proviennent principalement des redevances perçues sur les usagers des services et des contributions de certaines communes.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	23 500 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 488 000 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 889 600 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	459 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	118 500 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	739 300 €
Total Recettes Fonctionnement		11 717 900 €

Les investissements portent en priorité sur :

- La sécurisation de la ressource en eau,
- La qualité du service (qualité de l'eau, conformité)
- Les investissements permettant des économies de gestion
- Le renouvellement et la modernisation des installations,

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
020	DEPENSES IMPREVUES	30 000 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 488 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	135 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	85 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 287 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	469 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 198 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	243 000 €
Total Dépenses Investissement		6 935 000 €

Les recettes d'investissement sont issues de la section de fonctionnement (opérations d'ordre) et des subventions reçues.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 005 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	135 000 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	705 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 030 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000 €
Total Recettes Investissement		6 935 000 €